

8 septembre 2014

L'Etat renie sa parole et enclenche le démantèlement du service public forestier

*Pierre Darmanté, Maire d'Arjuzanx
Administrateur de l'Office National des forêts*

Depuis des années les technocrates de Bercy poussent l'Etat à se désengager financièrement de la gestion des forêts communales. La vive réaction des communes forestières portée par leur Fédération Nationale fut efficacement relayée par les parlementaires des régions à forte tradition forestière, notamment au Sénat ce qui a conduit les différents gouvernements de droite à reculer.

La dernière attaque a eu lieu en 2011 : la privatisation de l'ONF était à l'ordre du jour.

Le débat fut vif, la gauche se mobilisa, notamment Jean Louis Bianco reconnu par tous comme un éminent spécialiste du dossier qui déclarait lors d'un débat à l'Assemblée que "le régime forestier était à la forêt ce que la sécurité sociale était à la santé".

La négociation déboucha finalement sur le renouvellement du contrat passé entre l'Etat et l'Onf, signé également par la FNCOFOR ; par ce contrat, couvrant la période 2012-2016, l'Etat s'engageait à maintenir son soutien financier à la gestion des forêts communales à hauteur de 120 millions d'euros par an ; les communes quant à elles acceptaient d'augmenter de 5 millions d'euros leur participation jusqu'alors de 20 millions d'euros (12% des recettes forestières de chaque commune).

L'ONF, conforté dans ses missions, devait pour sa part poursuivre son programme de réduction d'effectif engagé depuis 25 ans.

Dès sa prise de fonction le Président de la République indiquait au Président de l'ONF ainsi qu'au Président de la FNCOFOR son attachement à la défense de la forêt, au régime forestier et au service public forestier mis en œuvre par l'ONF; il s'engageait à respecter le contrat signé par son prédécesseur.

Dans le contexte actuel de dégradation des finances publiques, les technocrates de Bercy ont pensé qu'il était possible de revenir à la charge sur ce dossier, le Sénat n'étant plus un enjeu puisqu'il est considéré comme déjà perdu par le pouvoir en place.

Le Gouvernement a fixé à 50 millions d'euros le niveau des économies à faire sur le dos des communes forestières.

L'Etat va donc renier sa parole et ROMPRE le contrat signé.

Les communes déjà fortement pénalisées par la baisse des dotations budgétaires et des recettes forestières vont refuser ce dictat.

Le système de mutualisation que représentait le régime forestier va donc exploser alors qu'il permettait de maintenir le service public en tout point du territoire y compris dans les communes où la forêt apporte peu de revenus (forêts de montagne, massifs du sud est...).

Ceci va évidemment faire plaisir aux lobbies qui rêvent de faire main basse sur la forêt communale et à quelques barons de province qui souhaitent pouvoir en disposer à leur guise sans réel contrôle.

L'ONF qui a déjà perdu en 25 ans plus d'un tiers de ces effectifs va poursuivre sa purge, se replier sur la forêt domaniale dont il sera chargé d'améliorer la rentabilité.

C'est à court terme le démantèlement de ce qui restait du service public forestier ; La forêt communale (2,6 millions d'ha) , n'est plus considérée comme un élément du patrimoine national collectif, l'Etat souhaite donc se désengager de sa gestion, les communes ou les EPCI qui en auront les moyens prendront le relais en augmentant les impôts.

Une nouvelle fois les intérêts à long terme de la forêt sont laminés dans les arbitrages au profit du court terme de l'industrie, de l'agriculture ... de la banque. Le gouvernement consacre 1/1000e de son budget à la forêt alors qu'elle couvre près de 30% du territoire national.

Il fait reposer le financement de sa gestion essentiellement sur le produit fluctuant

des ventes de bois refusant de réfléchir à un mode de financement plus juste des aménités (fixation du carbone, épuration de l'eau, accueil du public..).

Il n'y a plus depuis des années de vision à long terme de la politique forestière, le démantèlement et l'éclatement des services et des missions dans plusieurs ministères et établissements publics est source de gaspillage et à l'origine de la déliquescence du système et ce n'est pas la création d'une Agence de la biodiversité "alibi" qui va améliorer la situation.

La désorganisation de la gestion de la forêt communale va de plus accroître rapidement les difficultés d'approvisionnement de la filière aval que l'Etat souhaite relancer dans un énième plan de redressement.

Le Grenelle de l'Environnement laissait entrevoir la création de milliers d'emplois liés à la croissance verte, intelligemment financés par une fiscalité prenant enfin en compte les enjeux environnementaux, ce sera donc de nouvelles suppression d'emplois à l'ONF où le malaise social causé par les réductions d'effectifs à déjà provoqué des drames et un nouvel alourdissement des charges des collectivités.

C'est un nouveau renoncement, inadmissible le non respect de la parole de l'Etat est une faute politique.